

# CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330

## PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 18 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin à 20h30, le Conseil Municipal de Launac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Nicolas ALARCON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2020

**PRESENTS** : Nicolas ALARCON, Pierre BARTHES, Olivier CROT, Véronique FARGUES, Jean-Paul FERRAND, Paulo FONSECA, Mélanie GALY, Alain GAUDON, Céline GUELFY, Christelle GUYON, Alain LEZAT, Christine LOUBAT, Arielle PILON, Géraldine ZUCHETTO.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Véronique FARGUES

Absent excusé : Alain BUSQUE

A donné pouvoir : Alain BUSQUE à Christine LOUBAT

► **Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu du 03/06/2020**

**Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation à l'unanimité des présents.**

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

Point 8 : SDEHG demande de diagnostic énergétique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote et décide, à l'unanimité, de rajouter le point 8 à l'ordre du jour du conseil municipal.

### **2020-033 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 644 893.04 €
- un déficit de 0.00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 108 601.37 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 536 291.67 €

**C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser) **644 893.04 €**

(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -315 574.13 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 201 262.35 €

**Besoin de financement F =D+E -114 311.78 €**

**AFFECTATION = C =G+H 644 893.04 €**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 114 311.78 €**

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 530 581.26 €**

*Christine Loubat présente le sujet*

## 2020-034 IMPOTS LOCAUX : VOTE DES TAUX 2020

*Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,*

*Vu les lois des finances annuelles,*

*Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour 2020,*

Le Maire expose à l'assemblée délibérante les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, (la taxe professionnelle revenant à la Communauté de Communes Save et Garonne) notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

**CONSIDÉRANT que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 308 944 €**

**AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal procède au vote et décide, à l'unanimité, de retenir les TAUX suivants pour l'année 2020

TAXES	TAUX exercice. précédent	TAUX voté Exercice 2019	BASES (€)	PRODUIT (€)
Taxe foncière sur propriétés bâties	30.19 %	30.19 %	831 600	251 060
Taxe foncière sur propriétés non bâties	111.53 %	111.53 %	51 900	57 884
<b>TOTAL</b>				<b>308 944</b>

*Nicolas Alarcon présente le sujet*

*Christine loubat précise que suite à la suppression de la taxe d'habitation, il n'y a plus lieu de voter le taux de cette taxe par contre le montant est compensé par l'état sur la base de 2018.*

*Pierre Barthes demande si cette base sera mise à jour.*

*Alain Gaudon demande si ce montant va évoluer en fonction de l'évolution démographique de la commune.*

*Christine Loubat répond que la base est calculée en fonction du taux voté mais comme il n'y a plus de vote de taux pour la taxe d'habitation donc il n'y aura pas de revalorisation mais juste une compensation.*

*Nicolas Alarcon ajoute qu'à aujourd'hui elle est compensée mais qu'à l'avenir on ne sait pas si ce montant sera maintenu.*

## 2020-035 ATTRIBUTION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020

Suite au montant voté lors du budget 2020, Nicolas ALARCON, Maire de la commune, propose au Conseil Municipal les montants ci-dessous :

- ABEILLE LAUNACAISE	=	150.00 €
- AMICAL MOTO VERTE	=	300.00 €
- APEEL	=	500.00 €
- ASS. COMMUNALE CHASSE	=	500.00 €
- ASS. SPORTIVE VALLEE SAVE	=	1150.00 €
- ASS. SYSTEME DYS	=	1386.00 €
- ASSOC. RUGBY SPORT PASSION XV	=	600.00 €
- AVENIR SPORTIF LAUNAC	=	1150.00 €
- AVIRON LAUNAC	=	500.00 €
- COMITE DES FETES DE GALEMBRUN	=	2300.00 €
- COMITE DES FETES DE GALEMBRUN	=	500.00 €

(subvention trail)

- COMITE D'ANIMATION LAUNAC	=	3 200.00 €
- FNACA GRENADE	=	150.00 €
- FOYER RURAL LAUNAC	=	2800.00 €
- FOYER RURAL LAUNAC BIBLIOT.	=	2600.00 €
- JUDO COTEAUX DE LA SAVE	=	600.00 €
- LUDOTHEQUE LA LIBELLULE	=	150.00 €
- LES CHEVEUX D'ARGENT	=	800.00 €
- LES ARTS AU SOLEIL	=	1 000.00 €
- ROLLER SKATING LAUNAC	=	1 000.00 €
- RYTHMIQUE 31	=	600.00 €
- WASSA'N	=	<u>2400.00 €</u>
<b>Total</b>	<b>=</b>	<b>24 336.00 €</b>

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions

*Nicolas Alarcon présente le sujet et précise que la subvention est allouée en fonction du dossier fourni par l'association, en respectant les critères déterminés notamment l'importance du budget, du coût de la manifestation, la répartition par adhérent.*

*Céline Guelfi précise que cette procédure avait été mise en place au début du mandat précédent.*

*Olivier Crot demande si les associations renouvellent leur dossier tous les ans.*

*Nicolas Alarcon répond que oui et qu'en principe les associations devraient fournir le détail de l'utilisation de la subvention mais qu'à ce jour ce n'est pas demandé.*

*Géraldine Zuchetto rappelle que la communauté des communes utilise également cette procédure.*

## **2020-036 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ▶ vote la section de fonctionnement
- ▶ vote la section d'investissement :

→ Dépenses de fonctionnement .....	1 812 420.26 €
→ Dépenses d'investissement .....	990 138.70 €
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>2 802 558.96 €</b>
→ Recettes de fonctionnement .....	1 812 420.26 €
→ Recettes d'investissement .....	990 138.70 €
<b>Total des recettes .....</b>	<b>2 802 558.96 €</b>

*Christine Loubat présente le sujet en détaillant dans un premier temps les dépenses de fonctionnement*  
*Nicolas Alarcon précise qu'un suivi régulier sera fait par trimestre afin d'alerter sur les dépenses qui seraient un peu excessives. Il constate que le poste énergie, électricité a augmenté mais explique que ce poste devrait baisser car un éclairage led a été installé et donc des économies devraient être réalisées.*

*Alain Lézat précise qu'il va y avoir une baisse sur la consommation mais également sur les abonnements des contrats qui vont être revus également.*

*Alain Gaudon demande à quoi est due l'augmentation du poste transports*

*Christine Loubat explique qu'il est prévu d'acquérir des modulaires et qu'il faut prévoir le transport de ceux-ci.*

*Alain Gaudon constate également une hausse du poste téléphonie*

*Christine Loubat répond qu'en effet ce poste a également augmenté mais il faut tenir compte du standard du CMS qui n'était prévu que sur 6 mois en 2019..*

*Nicolas Alarcon explique qu'il y a un travail à faire sur ce poste.*

*Christine Loubat reprend la présentation des recettes de fonctionnement.*

*Alain Gaudon remarque que les dépenses du CMS sont plus importantes que la prévision des recettes. Nicolas Alarcon explique que le CMS avait fait un très bon début d'année mais le COVID a fait baisser les recettes et ce n'est pas que le CMS de Launac mais que tous les centres médicaux ont connu une baisse d'environ 60 % des consultations. Il précise que des demandes d'aide ont été déposées pour compenser cette perte.*

*Christelle Guyon demande si les lampadaires ont été vendus.*

*Alain Lézat répond que oui il y avait 33 lampadaires et tous ont été vendus il ne reste plus que des lanternes murales*

*Christine Loubat présente les dépenses d'investissement*

*Alain Gaudon demande ce qui est prévu à l'église de Galembun*

*Nicolas Alarcon répond qu'il est envisagé de refaire le toit de l'église*

*Christine Loubat présente les recettes d'investissement*

*Mélanie Galy demande à quoi correspond le FCTVA*

*Christine Loubat répond que c'est un fonds de compensation versé par l'Etat du fait que la commune ne récupère pas la TVA. Ce fonds est versé à hauteur de 16 % payée sur les dépenses d'investissement.*

## **2020-037 PRIMES 2020**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'octroi d'une prime à tout le personnel titulaire ainsi que les stagiaires, apprentis et agents en CDD/CUI/EAV de la collectivité, en activité en 2019 au moins 7 mois cumulés sur l'année.

Le calcul est fait au prorata du nombre d'heures (cumulées) avec comme base 500 € pour un temps complet. Les montants sont arrondis.

**Le montant global représente une somme de 8644.00 €.**

Le montant individuel pour chaque agent sera fixé par arrêté du Maire.

**Après délibération le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité**

*Nicolas Alarcon présente le sujet.*

*Céline Guelfi demande à quel moment cette prime sera versée.*

*Nicolas Alarcon répond qu'elle sera versée au mois de juillet.*

## **2020-038 PROJET DE RENOVATION DU BATIMENT « ORANGERIE »**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la volonté de continuer à redynamiser le centre du village. Dans ce cadre, il est important de procéder à la rénovation du bâtiment « l'orangerie » afin de valoriser les activités culturelles de la commune.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Valide le principe de réhabiliter le bâtiment « l'orangerie ».
- Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche concernant ce dossier et notamment l'étude de son montage juridique et financier,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la recherche d'un maître d'œuvre.
- Demande une subvention à l'Etat dans le cadre de la programmation 2021,
- Demande une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de la programmation du contrat de territoire 2021.

Monsieur le Maire tiendra informés les membres du Conseil Municipal de l'avancement des décisions.

*Olivier Crot présente le sujet.*

*Nicolas Alarcon précise que cette démarche est engagée afin d'anticiper et pouvoir demander les subventions nécessaires et explique qu'il faut que le permis de construire soit déposé avant la demande de subvention. Il souligne que ce projet est très attendu par les administrés.*

## **2020-039 TARIFS DES CONCESSIONS AUX CIMETIERES COMMUNAUX (en vigueur au 18 juin 2020)**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il n'est plus possible de vendre des concessions perpétuelles. Il est donc nécessaire de revoir les tarifs des cimetières communaux de la façon suivante :

- Concession en pleine terre
  - 15 ans : 100 €
  - 30 ans : 200 €
  - 50 ans : 270 €
  
- Caveau
  - 15 ans : 280 €
  - 30 ans : 340 €
  - 50 ans : 400 €
  
- Emplacement Columbarium
  - 15 ans : 100 €
  - 30 ans : 200 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,**

- D'accepter la proposition comme citée ci-dessus.

*Pierre Barthes présente le sujet*

## **2020-040 SDEHG : DEMANDE DE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE**

Monsieur le Maire informe le conseil que le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune d'inscrire un bâtiment dans ce programme.

Ce programme sera financé à 95% par la Région et le SDEHG, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,**

- De demander un diagnostic énergétique pour le bâtiment du groupe scolaire, mairie et médiathèque,
- S'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300 € par bâtiment
- S'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic

En cas d'annulation de la demande du fait de la mairie, les frais engagés avant annulation seront dus intégralement par la commune.

*Alain Lézat présente le sujet.*

*Alain Gaudon demande si le SDEHG réalise uniquement le diagnostic.*

Alain Lézat répond que oui et que ce diagnostic permettra à la commune d'obtenir des subventions et de faire un bilan énergétique.

Mélanie Galy demande si le SDEHG va analyser la consommation du bâtiment.

Alain Lézat répond qu'ils vont contrôler la consommation, l'isolation et le chauffage.

Céline Guelfi demande si ce diagnostic n'avait pas été déjà réalisé.

Alain Lézat répond que non et précise qu'à partir de ce constat une étude sera réalisée afin de connaître les travaux à réaliser en priorité.

Olivier Crot demande si le montant de 300 € est le montant maximum qui sera versé par la commune.

Alain Lézat répond que oui le montant est de 300 € par bâtiment en sachant que le bâtiment sélectionné comprend le groupe scolaire (écoles et CLAE), la mairie et la médiathèque.

N° Délibération	Nomenclature		Objet de la délibération
	N°	Thème	
2020-033	7	1	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
2020-034	7	1	Impôts locaux : vote des taux 2020
2020-035	7	1	Attribution subventions associations 2020
2020-036	7	1	Vote du Budget Primitif 2020
2020-037	4	5	Primes 2020
2020-038	1	1-1	Projet de rénovation du bâtiment « Orangerie »
2020-039	7	10	Tarifs des concessions aux cimetières communaux
2020-040	1	4	SDEHG : Demande de diagnostic énergétique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h39.

#### **EMARGEMENTS**

ALARCON Nicolas	BARTHES Pierre	BUSQUE Alain	CROT Olivier
FARGUES Véronique	FERRAND Jean-Paul	FONSECA Paulo	GALY Mélanie
GAUDON Alain	GUELFY Céline	GUYON Christelle	LEZAT Alain
LOUBAT Christine	PILON Arielle	ZUCHETTO Géraldine	